

SCAD Covid : le télésuivi des patients Covid (suspectés ou confirmés)

Solution **simple, gratuite** et **sans installation technique** (ni pour le soignant, ni pour le patient)



Patient suspecté ou diagnostiqué COVID,

Mon médecin m'a prescrit un **télésuivi à domicile**.

Que dois-je faire ?

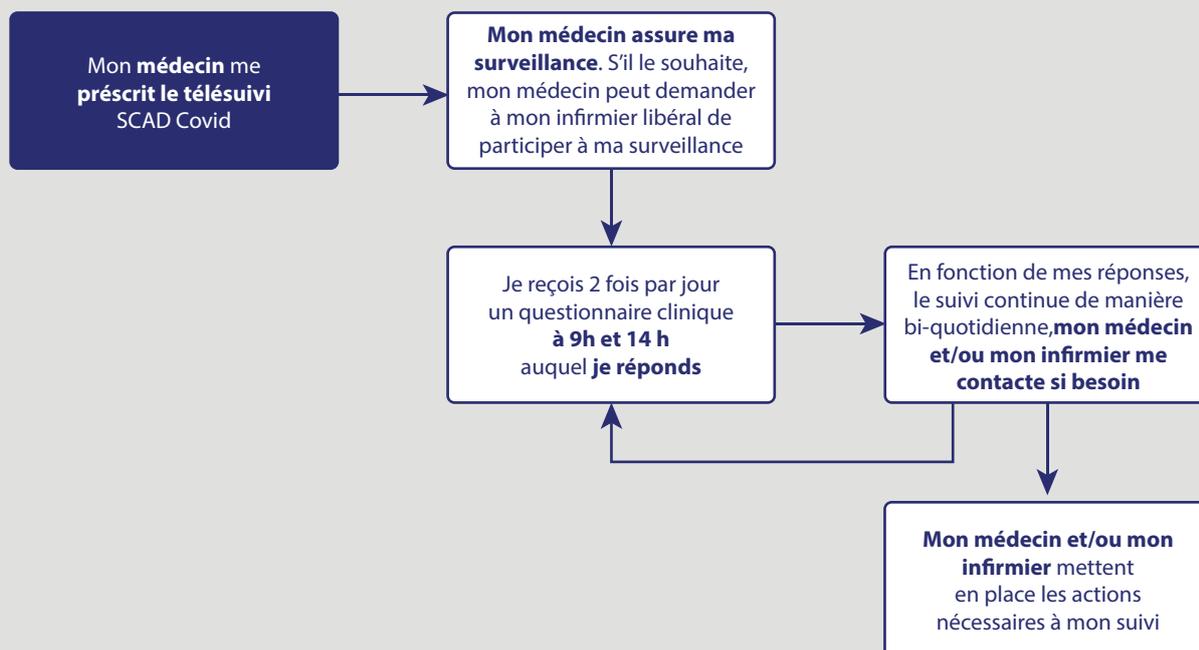


J'ai **transmis mes coordonnées** (numéro de mobile et/ou mail) à l'équipe soignante à mon médecin afin de mettre en place mon suivi à domicile.

Chaque jour, un **questionnaire** m'est envoyé en mail et/ou par SMS à **9h et 14h** me demandant de renseigner mon état de santé (comme par exemple : fatigue, fièvre, gêne respiratoire...). Il est possible de recevoir le questionnaire sur tout support, smartphone, tablette ou ordinateur MAC ou PC.

Dès que je réponds à ce questionnaire, mes **informations sont envoyées** immédiatement à mon médecin qui met en place **mon suivi**. Il peut si cela est nécessaire, inclure mon infirmier libéral pour ma surveillance. De même il peut déléguer totalement la gestion de mon suivi à mon infirmier. Mes informations sont alors aussi transmises à mon infirmier pour lui permettre de participer à ma surveillance.

Chaque jour, mon médecin et/ou mon infirmier **prend connaissance de mes réponses aux questions**. Ils peuvent me contacter pour des précisions si nécessaires et prennent les décisions médicales pour mon suivi.



Je dois **consulter et répondre** à mes questionnaires **2 fois par jour**.

En cas de difficulté, je dois **appeler mon médecin traitant**.
Si ce dernier est indisponible, **j'appelle le 116-117**.
En cas d'urgence, je dois appeler le 15.

